



Direction des finances

BUDGET PRIMITIF

2019

Rapport de présentation

Conseil Municipal du 20 Décembre 2018

SOMMAIRE

Propos introductif.....	Page 3
L'équilibre du budget 2019.....	Pages 4-8
La section de fonctionnement	
Les dépenses.....	Pages 9-11
Les ressources.....	Pages 12-15
La section d'investissement	
Les dépenses d'équipement.....	Pages 16-20
Les autres financements des équipements.....	Page 21
La dette.....	Pages 22-23
Glossaire.....	Page 24

Propos introductif

Le débat d'orientations budgétaires, qui s'est déroulé le 22 novembre dernier, a permis de présenter les grandes tendances du budget 2019, marqué par la réduction du taux de la taxe foncière bâtie de 3%, par le doublement du volume d'investissement sans endettement supplémentaire et par le respect des engagements pris en 2018 dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat.

L'exercice budgétaire 2018 n'étant pas encore achevé, **les résultats ne seront définitivement arrêtés** qu'à l'occasion de l'adoption du compte administratif 2018, au plus tard lors du Conseil municipal de juin 2019. Dès lors, l'excédent final 2018 ne peut être intégré dès le budget primitif (BP) mais le sera à l'occasion du budget supplémentaire (BS).

Les dépenses d'équipement, qui s'établissent à près de 29 millions d'euros, seront donc inscrites en deux temps, en partie au BP (26 000 000 €), et en partie au BS (3 000 000 €).

Par ailleurs, les reports de crédits engagés en 2018 mais non mandatés au 31 décembre (uniquement en section d'investissement) seront constatés dans le budget supplémentaire, lors de la reprise des résultats arrêtés définitivement dans le compte administratif.

Les orientations budgétaires annoncées lors du débat demeurent inchangées, à savoir :

- La réduction de 3 % du taux de la taxe foncière bâtie,
- La maîtrise du budget du personnel,
- Le maintien des efforts sur les autres charges de la section de fonctionnement pour accroître encore davantage le niveau de service public,
- La hausse des dépenses d'équipement dont le montant est quasi doublé, autour des priorités du mandat à savoir l'éducation (plan écoles), la modernisation des services (ville numérique) et la ville durable (cadre de vie, sécurité..),
- La maîtrise de l'endettement.

La présentation du budget contient :

- Tout d'abord, les informations générales statistiques, fiscales et financières ainsi que les ratios obligatoires,
- Ensuite, la présentation générale du budget retraçant l'équilibre financier des sections d'investissement et de fonctionnement,
- Puis le détail des inscriptions de crédits par nature de dépenses et de recettes, suivi de leur ventilation par fonction (enseignement, culture, etc.),
- Enfin, une série d'annexes présentant en particulier l'état de la dette de la Ville, l'état du personnel ou encore les subventions aux associations sur lesquelles le Conseil municipal est appelé à délibérer spécifiquement.

Ce budget sera voté comme chaque année, **par chapitres** et, en investissement uniquement, par **chapitres et opérations d'équipement**.

L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Equilibre du Budget		
Section de Fonctionnement		
	Ressources	Charges
proposition nouvelles (crédits réels)	79 626 355	72 386 650
mouvements d'ordre	102 000	7 341 705
Total Fonctionnement	79 728 355	79 728 355
Section d'Investissement		
	Recettes	Dépenses
proposition nouvelles (crédits réels)	24 260 675	31 500 380
mouvements d'ordre	7 441 705	202 000
Total Investissement	31 702 380	31 702 380
Total Budget	111 430 735	111 430 735

Tous mouvements confondus (opérations réelles et d'ordre), le budget primitif 2019 s'élève, en dépenses et en recettes, à **111 430 735 €**, en augmentation de 14,33 % par rapport aux inscriptions du BP 2018 (97 463 426 €).

- **La section de fonctionnement**

En **mouvements réels**, le total des recettes nouvelles proposées atteint 79 626 355 €, soit une augmentation de 0,89% (+ 703 899 €) par rapport à celles du BP 2018, tandis que les dépenses nouvelles s'établissent à 72 386 650 € et sont en baisse de 2,20% (- 1 625 278 €).

La section de fonctionnement s'équilibre ainsi à 79 728 355 €, compte tenu des mouvements d'ordre (amortissements, virement entre sections), qui s'établissent à 102 000 € en recettes et 7 341 705 € en dépenses.

- **La section d'investissement**

En **mouvements réels**, le total des recettes nouvelles proposées atteint 24 260 675 €, en augmentation de 10 738 233 € soit + 79,41% par rapport aux inscriptions 2018, tandis que les dépenses nouvelles s'établissent à 31 500 380 € elles-aussi en hausse de 13 067 410 € soit + 70,89%.

La section d'investissement s'équilibre ainsi à 31 702 380 €, compte tenu des mouvements d'ordre, respectivement de 7 441 705 € en recettes et de 202 000 € en dépenses.

Dans les pages qui suivent, seront examinées uniquement les **propositions nouvelles**, en mouvements réels.

Equilibre Budget (propositions nouvelles)*		
	Dépenses	Recettes
Investissement	31 500 380	24 260 675
Fonctionnement	72 386 650	79 626 355
Total propositions nouvelles	103 887 030	103 887 030

(*) en mouvements réels uniquement

Comparons ces chiffres avec les prévisions du BP 2018 :

Les dépenses d'équipement sont quasiment doublées au BP, avec 26 165 380 €, (+ 12 957 410 € soit + 98,10%). Au moment du BS, après reprise des résultats de l'exercice 2018, les investissements pourraient s'établir aux alentours de 30 000 000 €.

Les crédits nécessaires au remboursement du capital de la dette, inscrits en totalité dès le BP, sont stabilisés par rapport à ceux inscrits au BP 2018.

Au final, les **dépenses réelles d'investissement** atteignent cette année au BP 31 500 380 €, en augmentation de 13 067 410 €, soit + 70,89% par rapport au BP 2018.

Les recettes d'investissement, s'établissent à 24 260 675 €, soit 10 738 233 € (+79,41%) de plus qu'au BP 2018 avec une réduction de l'enveloppe d'emprunt de 2 000 000 €.

Cette progression s'explique par la hausse des subventions d'équipement (+ 8 000 000 €), des dotations (+ 1 200 000 €) et des cessions (+ 3 400 000 €).

En section de fonctionnement, les recettes progressent de 703 899 € (+ 0,89%).

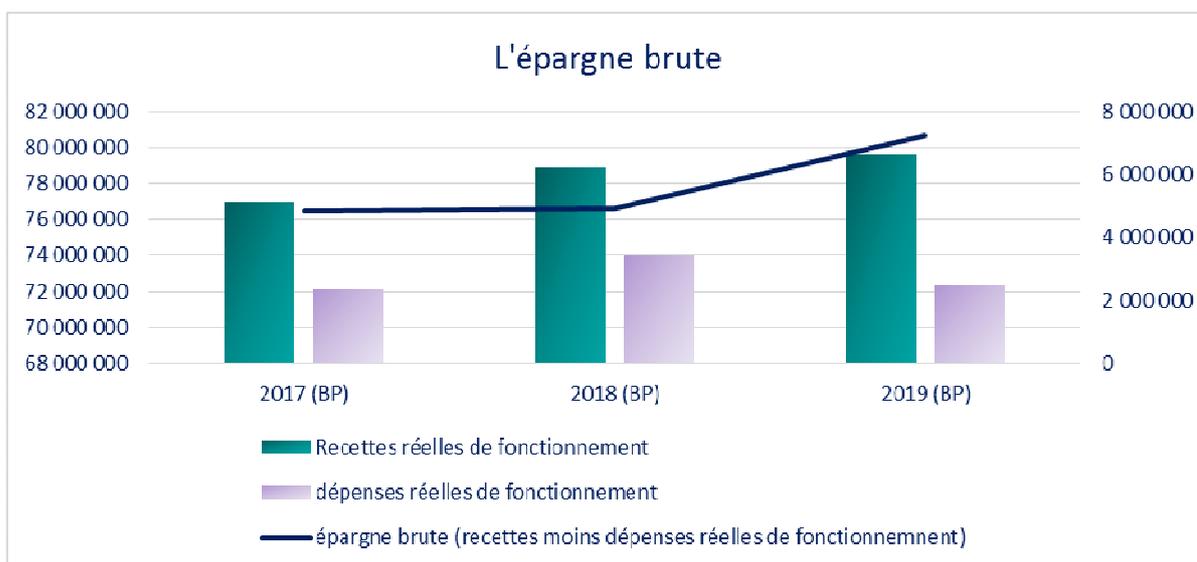
S'agissant des dépenses, elles diminuent de 1 625 278 € (- 2,20%) par rapport au BP 2018 afin de respecter l'engagement contractuel pris vis-à-vis de l'Etat.

Examinons les soldes intermédiaires de gestion de la section de fonctionnement :

Les soldes intermédiaires de gestion	2017	2018	2019
recettes réelles de fonctionnement	76 964 441	78 922 456	79 626 355
dépenses réelles de fonctionnement	72 135 846	74 011 928	72 386 650
épargne brute (recettes moins dépenses réelles de fonctionnement)	4 828 595	4 910 528	7 239 705
charges financières	1 500 000	1 500 000	1 400 000
épargne de gestion (recettes moins charges de gestion)	6 328 595	6 410 528	5 839 705
remboursement capital de la dette	5 120 000	5 225 000	5 235 000
épargne nette (épargne brute moins remboursement en capital de la dette)	- 291 405	- 314 472	2 004 705

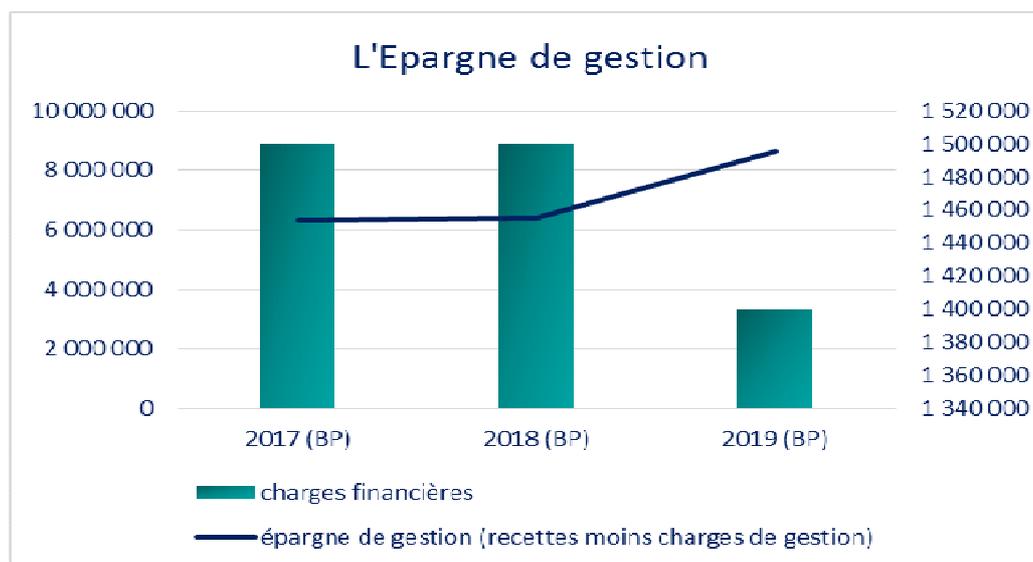
- **L'épargne brute** (différence entre les ressources et les charges de fonctionnement) :

Les efforts poursuivis par les services pour limiter la progression des charges courantes d'une part, et l'augmentation des recettes de fonctionnement d'autre part, permettent une progression importante de l'épargne brute (+ 2 329 177 € soit + 47,43%).



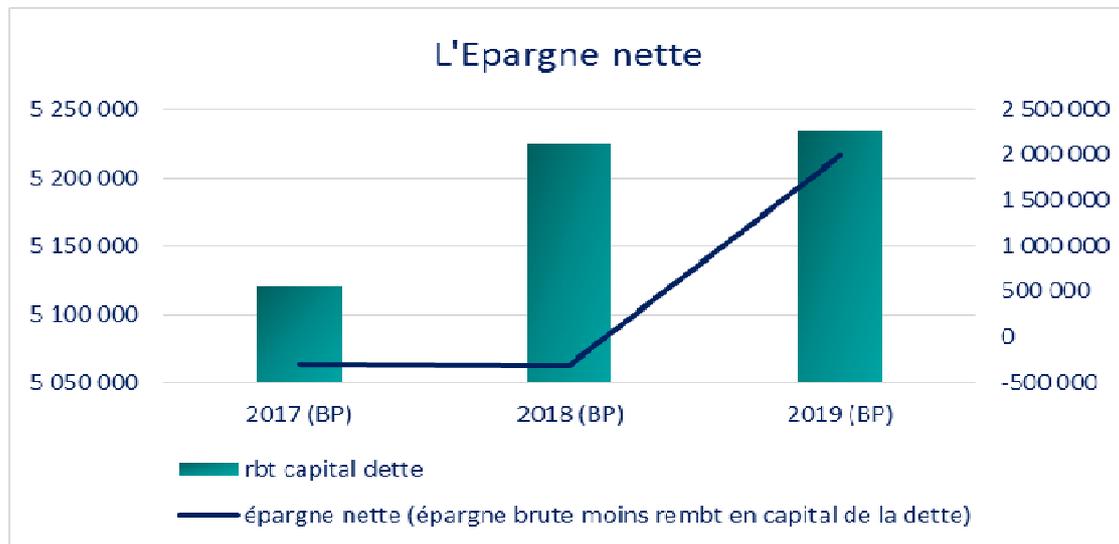
- **L'épargne de gestion** (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de gestion) :

L'épargne de gestion permet de mesurer les marges de manœuvre de la collectivité dans les opérations courantes, avant la prise en compte des charges financières (remboursement des intérêts de la dette). Elle augmente également cette année, dans la mesure où la prévision de frais financiers est un peu plus faible qu'en 2018 (1 400 000 € soit - 100 000 €).



- **L'épargne nette** (*épargne brute moins le remboursement en capital de la dette*) :

L'épargne nette enfin, est elle aussi en forte hausse (+ 1 690 233 €), en raison de la stabilité du remboursement en capital de la dette.



BUDGET PRIMITIF 2018

En mouvements réels : **103,89 M€**

Recettes		Dépenses
Impôts et taxes 56,5 M€	Fonctionnement	Charges de gestion courante 21,02 M€
Dotations et subventions reçues 12,6 M€		Charges de personnel 40,5 M€
Autres (produit des services...) 10,54 M€		Péréquations : 2,9 M € Participations et subventions versées : 5,72 M€
<i>Autofinancement : 7,24M€</i>		Charges financières : 1,4 M€ Charges exceptionnelles : 0,34 M€
Subventions d'équipement reçues 9,84 M€		Dépenses imprévues : 0,5 M€ <i>Autofinancement : 7.24M€</i>
Dotations d'équipement 3,9 M€		Investissement
Emprunt : 5,5 M€	Remboursement du capital de la dette : 5,23 M€	
Cessions d'immobilisations : 4,83 M€		

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Les efforts engagés depuis plusieurs années pour réduire les dépenses courantes se poursuivront en 2019 afin de respecter le contrat signé avec l'Etat dans lequel la Ville s'est engagée à ne pas augmenter ses dépenses réelles de fonctionnement de plus de 1,45% par an jusqu'en 2020.

Charges de fonctionnement					
	CA 2017	BP 2018	BP 2019	Evolution (BP/BP)	Evolution (BP/BP)
011 – Charges à caractère général	20 074 152	22 085 737	21 019 173	-1 066 564	-4,83%
012 – Charges de personnel	39 584 703	40 700 000	40 500 000	-200 000	-0,49%
014 – Atténuation de produits	2 985 216	2 910 500	2 905 500	-5 000	-0,17%
65 – Autres charges de gestion courante	5 412 875	5 506 086	5 719 819	213 733	3,88%
66 – Charges financières	1 480 624	1 500 000	1 400 000	-100 000	-6,67%
67 – Charges exceptionnelles	275 208	309 605	342 158	32 553	10,51%
022 – Dépenses imprévues (provision)		1 000 000	500 000	-500 000	-50,00%
Total Charges	69 812 778	74 011 928	72 386 650	-1 625 278	-2,20%

Les charges de fonctionnement diminuent sensiblement (- 2,20 %) soit une économie de 1 625 278 €.

▪ Les charges de personnel (chapitre 012)

Le montant des charges de personnel s'élève à 40 500 000 €, soit 200 000 € de moins par rapport au BP2018. Cette réduction est liée à la baisse de la cotation annuelle du contrat d'assurance du personnel dans le cadre du renouvellement du marché.

La Ville stabilise ses dépenses de personnel pour la 3^{ème} année consécutive.

Ainsi, les seules créations de postes budgétées en 2019 le sont sur les secteurs prioritaires :

- 3 postes d'ATSEM pour faire face à la hausse des effectifs scolaires,
- 2 postes pour renforcer les effectifs de la police municipale,
- Le renforcement de l'équipe de maîtrise d'œuvre interne pour le développement des nouvelles écoles et la rénovation des écoles existantes.

A budget constant, la Ville finance ainsi:

- L'impact en année pleine du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour 650 000 € (+ 205 000 € par rapport à 2018) dont bénéficient désormais tous les agents avec un montant minimal de 50€ bruts par mois,
- La poursuite de la mise en œuvre de la réforme « parcours professionnels, des carrières et des rémunérations » (PPCR) qui consiste à augmenter la part indiciaire dans la rémunération des fonctionnaires afin d'accroître le montant des retraites mais qui, en contrepartie, pèse à la hausse sur les cotisations de retraite à rémunération équivalente (+ 150 000 €),

- Le renforcement de la politique d'apprentissage avec 15 postes en 2019 (+ 45 000 € pour 2 postes supplémentaires) au moment où l'Etat poursuit la suppression des contrats aidés,
- L'organisation des élections européennes (55 000 €),
- Le glissement vieillesse technicité (GVT) qui correspond à la progression mécanique des évolutions de carrières (300 000 €).

S'agissant de la politique sociale en faveur des agents, la Ville renouvelle son adhésion au comité national d'action sociale (CNAS) pour 230 000 €, subventionne l'amicale du personnel AERO à hauteur de 47 500 € et renforce les vacances de l'assistante sociale du personnel (2 journées par semaine).

▪ Les autres dépenses courantes

Le montant de ces charges atteint 23 570 000 € et diminue de 870 000 €, soit -3,56% par rapport à 2018.

Les efforts de réduction de charges permettent de financer de nouvelles dépenses liées à des choix stratégiques de la Ville porteurs à plus ou moins long terme d'économies, ainsi que des augmentations assumées de crédits pour améliorer les services rendus aux Rosnéens, en particulier :

- La modernisation de la gestion des systèmes d'information (200 000 €) avec l'externalisation des données informatiques vers un data center afin d'accroître la sécurisation des données tout en réduisant certains coûts de fonctionnement (maintenance et climatisation), ainsi que la mise en place d'une solution d'infogérance indispensable,
- La mise en place du « plan mercredi » pour 70 000 € afin de renforcer les temps périscolaires sur une semaine de 4 jours avec des activités plus ambitieuses (sorties, visites) et des activités pédagogiques, culturelles et sportives en partenariat avec les associations et l'ensemble des services municipaux,
- Le maintien des nouveaux événements proposés en 2018 pour 92 300 € tels que festiv'halle, la double implantation du marché de Noël au square Gardebled et au parc Decésari, un festival d'humour...,
- L'augmentation des crédits pour les illuminations de Noël (+ 20 000 €),
- L'externalisation du nettoyage des locaux des centres de loisirs (+ 200 000 €) qui permet des réorganisations internes.

Par ailleurs, la Ville subit à nouveau plusieurs hausses de charges qui s'imposent à elle. Il s'agit cette année principalement de :

- L'augmentation de 40 000 € de la participation de la Ville à la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP),
- L'entretien des bouches à incendie pour 100 000 €, jusqu'alors assuré par la BSPP qui se désengage progressivement de cette mission.

Pour parvenir à financer ces nouvelles dépenses, les efforts de réduction de charges ont entre autres portés sur les postes suivants :

- La maîtrise des dépenses de fluides (-136 448 €) grâce à un suivi régulier des consommations sur chaque site permettant d'identifier les fuites et les dysfonctionnements,
- La renégociation des autres contrats d'assurance dans le cadre de leur renouvellement avec une baisse du montant des cotisations de 106 000 €,
- Une réduction de 45 000 € des frais de maintenance suite à la modernisation de certaines applications informatiques,
- La baisse de 24 000 € pour l'achat de produits d'entretien suite à l'acquisition de nettoyeurs vapeurs,
- Enfin, le transfert d'une partie des dépenses de gros entretien des bâtiments et de la voirie vers la section d'investissement pour 1 020 000 €.

▪ **Les subventions aux associations** (chapitre 65 et 67)

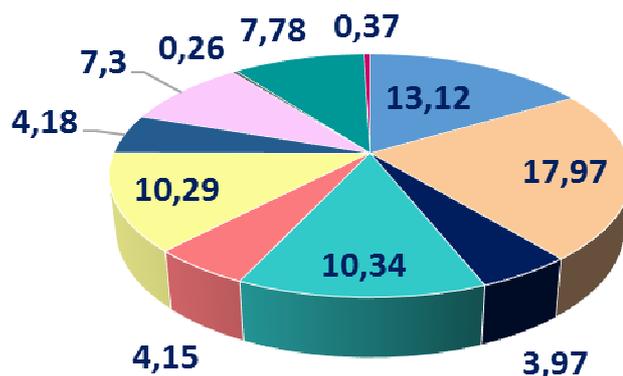
La Ville maintient en 2019 le montant des concours à ses partenaires associatifs (2 127 964 €) afin de leur permettre de poursuivre leurs actions sur la Ville en proposant aux habitants des activités et évènements culturels, sportifs et sociaux.

Est inscrite, dès le BP 2019, une subvention supplémentaire de 50 000 € est inscrite au profit de l'ENACR démontrant le soutien apporté par la Ville à cet établissement.

Les subventions au CCAS (1 323 000 €) et à la Caisse des écoles (70 000 €) sont également reconduites à l'identique.

Comme l'an passé, une provision de 110 000 € est inscrite pour les éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs et les charges non prévisibles.

Les Dépenses de fonctionnement du BP 2019 (en millions d'euros)



- non ventilé
- Sécurité
- Culture
- Santé & Social
- Logement
- Aménagement & environnement
- Services généraux
- Education
- Sport & Jeunesse
- Famille
- Action économique

LES RESSOURCES

Ressources de fonctionnement					
	CA 2017	BP 2018	BP 2019	Evolution (BP/BP)	Evolution (BP/BP)
013 – Atténuations de charges	793 634	604 000	470 000	- 134 000	-22,19%
70 – Produits des services, du domaine	8 452 328	8 026 650	8 374 665	348 015	4,34%
73 – Impôts et taxes	56 275 967	56 382 242	56 490 208	107 966	0,19%
74 – Dotations et participations	12 777 569	12 685 179	12 595 973	-89 206	-0,70%
75 – Autres produits de gestion courante	1 597 740	1 184 385	1 170 509	-13 876	-1,17%
77 – Produits exceptionnels	1 273 545	40 000	525 000	485 000	1212,50%
Total Ressources	81 170 783	78 922 456	79 626 355	703 899	0,89%

Malgré la baisse de 3 % du taux de la taxe foncière bâtie, les ressources progressent tout de même de 704 000 € par rapport au BP 2018 compte tenu notamment de la gestion active du patrimoine communal.

▪ Les ressources fiscales (chapitre 73)

	CA 2017	BP 2018	BP 2019	Evolution de BP à BP	Evolution de BP à BP
Taxe d'habitation	20 759 259	21 120 000	21 795 000	675 000	3,20%
Taxes foncières	15 805 233	16 035 000	15 830 000	-205 000	-1,28%
Allocation de compensation versée par la MGP	15 849 442	15 862 242	15 868 546	6 304	0,04%
Taxes sur les pylônes électriques	60 268	60 000	61 570	1 570	2,62%
Taxe sur l'électricité (« TCCFE »)	732 406	600 000	400 000	-200 000	-33,33%
Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	365 791	350 000	370 000	20 000	5,71%
Droits de mutation (part communale)	1 678 330	1 300 000	1 500 000	200 000	15,38%
Sous total hors FNGIR	55 460 775	55 327 242	55 805 116	477 874	0,86%
<i>FNGIR (prélèvement)</i>	<i>-2 755 499</i>	<i>-2 755 500</i>	<i>-2 755 500</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>
Total produits fiscaux	52 705 276	52 571 742	53 069 616	497 874	0,95%

La fiscalité « ménages » (TH, TFPB, TFPNB) est estimée à 37 625 000 € dont 21 795 000 € pour la TH, 15 795 000 € pour la TFPB et 35 000 € pour la TFPNB.

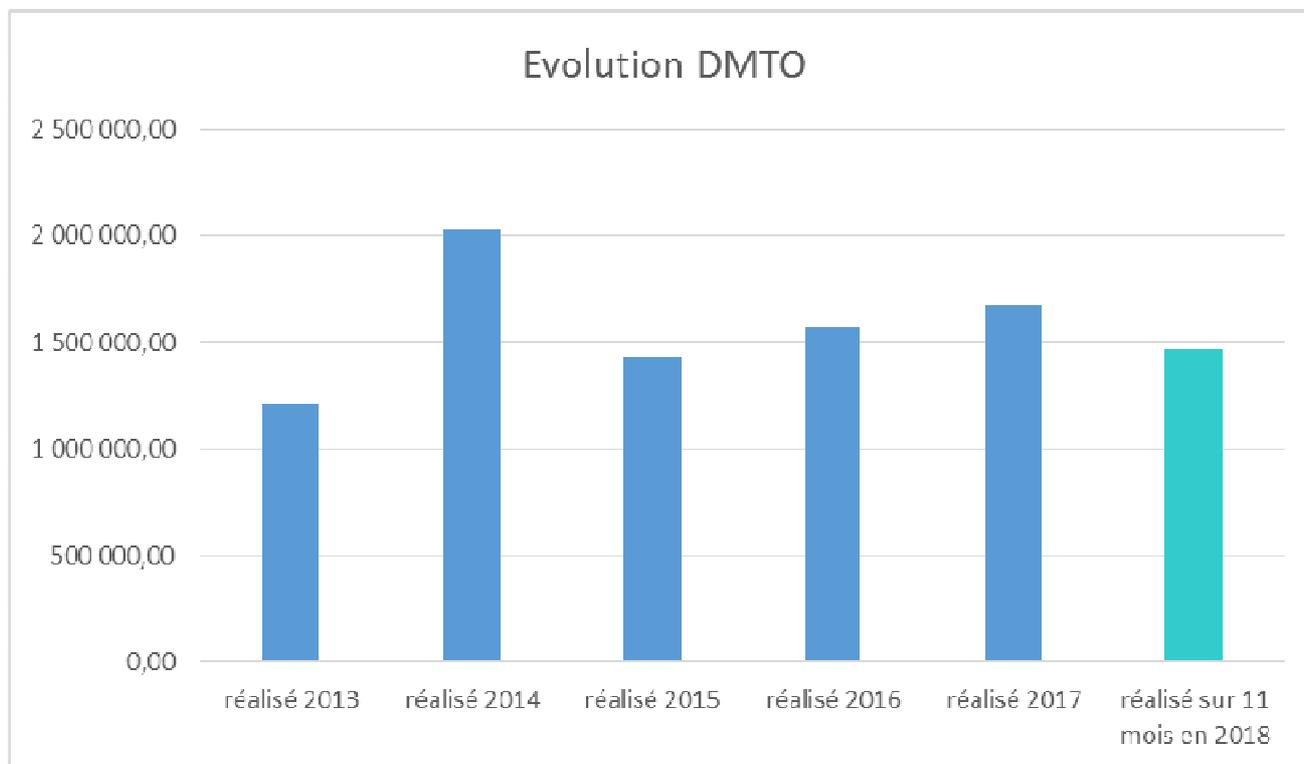
Cette augmentation du produit (+1,26%) est uniquement liée à la progression des bases désormais revalorisées sur l'inflation constatée l'année précédente (+2,5%).

Ces recettes ne progressent toutefois que de 470 000 € (+1,26%) compte tenu de la décision de la majorité municipale de réduire en 2019 de 3% le taux de la taxe foncière bâtie afin de ne pas pénaliser davantage les propriétaires rosnéens dont certains ne bénéficient pas de la suppression progressive de la taxe d'habitation.

Il convient par ailleurs de rappeler que les ressources correspondant à la fiscalité économique sont désormais reversées intégralement par la MGP sous la forme d'une allocation de compensation gelée à son niveau de 2015.

La TLPE est ajustée au regard des réalisations de 2018 (+ 20 000 €) tout comme les DMTO (+ 200 000 €) qui dépasseront en 2018 les 1,5 M€.

Enfin, la taxe sur l'électricité a été minorée de 200 000 € compte tenu du mécanisme de portage financier conclu avec le SIPPEREC dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux.



▪ Les dotations de l'Etat (chapitre 74)

En contrepartie du respect par la Ville de ses engagements contractuels, l'Etat garantit un maintien de ses dotations dont le montant devrait rester globalement stable.

	BP 2018	BP 2019	Evolution de BP à BP	Evolution de BP à BP
DGF (hors « part DCPS »)	5 280 000	5 175 000	- 105 000	- 1,99%
Allocations compensatrices de fiscalité (TH/TF/CFE)	1 355 000	1 315 000	-40 000	-2,95%
DNP	418 000	415 000	-3 000	-0,72%
DSUCS	685 000	830 000	145 000	21,17%
Total dotations d'Etat	7 738 000	7 735 000	-3 000	-0,04%

Comme chaque année, le montant exact des dotations et prélèvements de péréquation pour chaque collectivité ne sera connu définitivement que courant avril ce qui pourrait conduire à des ajustements au moment du budget supplémentaire.

Parmi les autres dotations versées par l'Etat, il convient d'autre part de relever le FCTVA relatif aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie (100 000 €), la dotation pour les titres sécurisés (34 320 €) et le remboursement des frais engagés pour la tenue des élections européennes (7 000 €).

▪ Les autres participations au financement des services publics

Ces recettes qui s'élèvent à 10 300 000 € comprennent les participations des familles et les subventions versées par les différents partenaires de la Ville (CAF, Département, CPAM, CGET...) pour financer les différentes politiques mises en place par la Ville avec essentiellement :

- 3 090 000 € pour la petite enfance dont 770 000 € de participations des familles (+ 30 000 € en raison de l'augmentation des heures facturées) et 2 320 000 € de financement de la CAF (+ 87 000 € suite à la signature du nouveau contrat enfance jeunesse et à la renégociation des conventions PSU),
- 2 100 000 € pour la restauration collective en prévision de l'augmentation du nombre de rationnaires,
- 1 985 000 € pour les activités périscolaires dont 1 050 000 € (comme en 2018) pour les participations des familles et 937 000 € de subvention de la CAF (en baisse de 171 000 € par rapport au BP 2018 en raison notamment de la perte du fonds d'amorçage),
- 1 650 000 € pour le CMS dont 1 320 000 € (comme en 2018) reçus des usagers et des organismes de sécurité ainsi que 124 000 € du Département (planning familial, vaccinations) et 210 000 € de la CPAM au titre de l'accord national et des sur charges pour les médecins,
- 360 000 € de subvention du STIF pour le réseau TITUS qui en finance ainsi un peu plus du tiers,
- 340 000 € de subvention du Département pour l'accompagnement et l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA,
- 300 000 € pour la culture dont 265 000 € de participation des usagers en augmentation de 11 500 € suite à l'accroissement des heures de cours au conservatoire (+ 6 500 €) et à des encaissements en hausse à l'école d'arts plastiques (+ 5 000 €). Des subventions ont été obtenues auprès de la DRAC et du Département pour le financement de projets (bibliothèques de rues...) pour 33 000 €,
- 137 000 € pour le Cercle Boissière qui bénéficie du maintien du financement de la CAF de 127 000 €,
- 103 000 € de subventions pour les actions de proximité dont 37 000 € du CGET pour les actions menées dans le cadre de politique de la ville, 28 000 € du FIPD pour les permanences sociales au commissariat et 18 000 € du Département pour l'accompagnement des collégiens temporairement exclus.

▪ Les produits du domaine

Sont regroupés ici essentiellement, les produits liés à l'occupation du domaine public, au stationnement payant, aux insertions publicitaires dans le magazine et le guide municipal et aux loyers des baux communaux pour un montant global de 3 374 000 €. Ces recettes s'élevaient à 3 435 000 € en 2018 soit une baisse de 1,82% qui s'explique essentiellement par la diminution des remboursements effectués par GPGE au titre de la mise à disposition de personnel suite au transfert de plusieurs agents.

Cette précision apportée, parmi les inscriptions de ce budget 2019, il conviendra de relever:

- 480 000 € pour le stationnement payant, soit une somme identique à celle de l'an passé,
- 570 000 € pour les loyers des immeubles communaux,
- 280 000 € pour les insertions publicitaires dans le Rosny'mag et le guide municipal,
- 231 000 € pour les redevances payées par le SIPPÉREC pour l'électricité (100 000 €), par JC Decaux pour le mobilier urbain (65 500 €) et par les différents opérateurs téléphoniques pour les antennes mobiles installées sur les bâtiments ou espaces publics de la Ville (65 580 €),
- 124 000 € de remboursements de frais par Opalia pour les factures d'électricité payées par la Ville pour le centre aquanautique (114 000 €) et par la SEMRO pour les factures d'eau (9 800 €) de ses locaux,
- 115 000 € pour les occupations temporaires de voirie (70 000 € pour les échafaudages ou les bennes posées par des entreprises de travaux, 30 400 € pour les bulles de vente et 14 535 pour les terrasses et étalages),

- 100 000 € de remboursement par Grand Paris Grand Est des frais engagés par la Ville pour la collecte des dépôts sauvages et des résidus en porte à porte,
- 80 000 € pour les concessions dans les cimetières et les redevances funéraires,
- 1 222 000 € de remboursement par le CCAS pour le personnel mis à disposition et pour les factures (fluides, assurances, maintenance..) réglées par la Ville.

▪ **Les délégations de service public**

Les redevances versées par les délégataires de la Ville dans le cadre des délégations de service public s'élevaient à 504 000 € soit 15 531 € de plus (+ 3,11%) par rapport au BP 2018 et se répartissent de la façon suivante :

- Pour l'éducation et la petite enfance : les DSP de la restauration (430 000 €) et la crèche des Portes de Rosny (34 560 €),
- Pour les sports : les DSP pour le golf (32 156 €) et pour le centre aquanautique (5 075 €),
- Pour la DSP des marchés forains (2 000 €).

▪ **Les autres recettes (chapitres 013 et 77)**

Enfin, parmi les autres recettes diverses, qui atteignent 510 500 € en diminution de 33 500 € (-6,16%) en raison de l'extinction du dispositif des contrats aidés, il convient de relever:

- Les remboursements d'assurance statutaire du personnel, à hauteur de 310 000 €,
- Les remboursements des organismes de protection sociale (CPAM, CNRACL...) pour 90 000 €,
- Les remboursements sur rémunération du personnel communal (70 000 €),
- Le produit attendu de la vente aux enchères des biens mobiliers dont la Ville n'a plus l'usage (20 000 €),
- Les indemnités perçues au titre des assurances dommages (bâtiments et flotte automobile) en cas de sinistres (20 000 €).

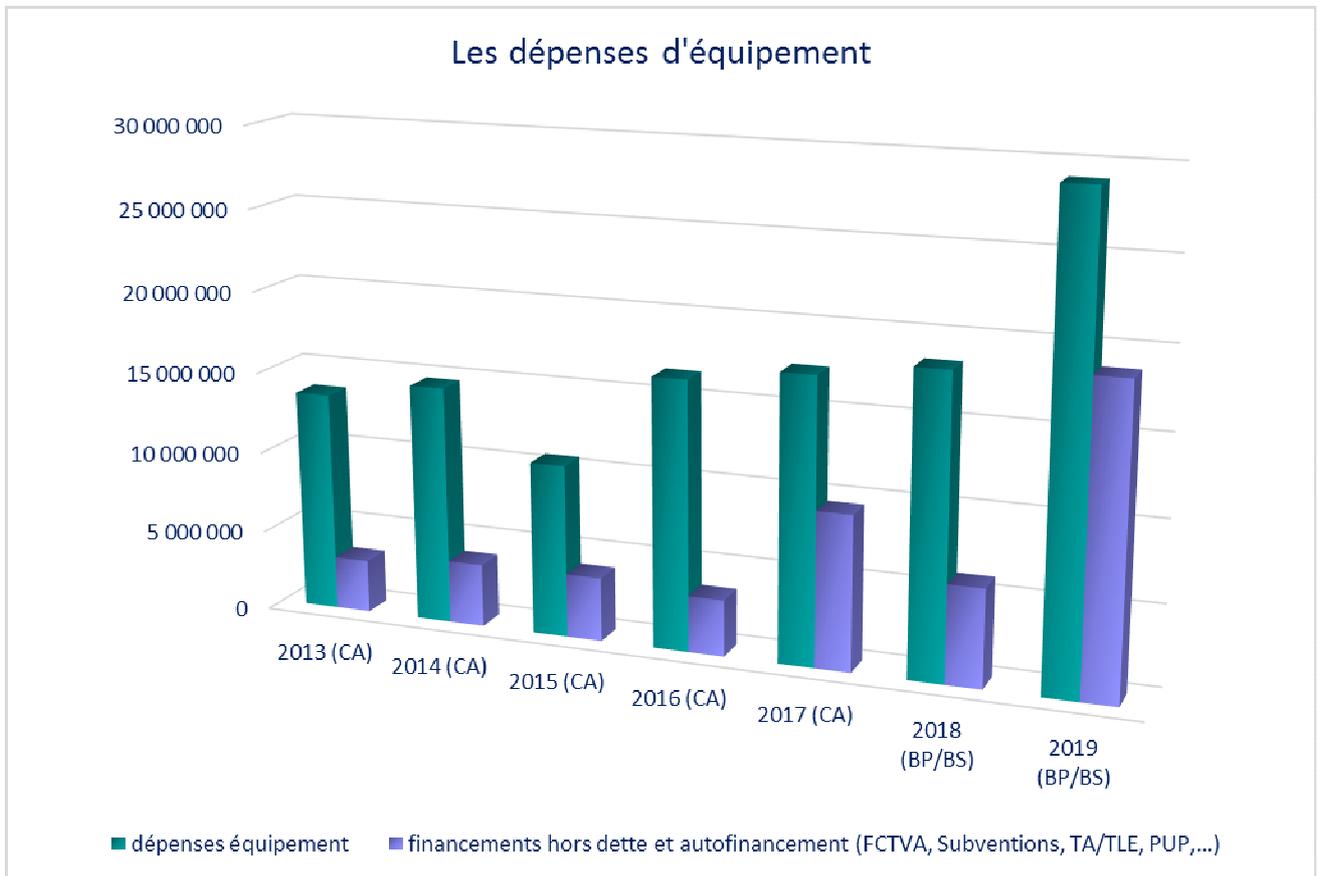
▪ **La péréquation**

Au titre de la péréquation, la Ville est contributrice du FPIC (fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales) à hauteur de 155 000 €. Ce dispositif étant gelé depuis 2018, la prévision est identique à celle de l'an passé.

Elle est par ailleurs bénéficiaire depuis 2017 du FSRIF (fonds de solidarité de la Région Ile-de-France) ; Le montant inscrit au BP 2019 correspond à celui notifié en 2018 soit 665 000 €.

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT



En 2019, la Ville de Rosny-sous-Bois va quasiment doubler ses **dépenses d'équipement** avec un peu plus de **29 millions d'euros au budget 2019** (y compris budget supplémentaire), sans endettement supplémentaire.

Les principales enveloppes 2019

Dépenses d'investissement 2019 (montants en K€)	BP	BS	Total
« Plan écoles » (travaux et acquisitions foncières)	12 300	1 000	13 300
« Ecoles numériques »	400	1 250	1 650
Parc du plateau d'Avron	740		740
Vidéo-protection	500		500
Opérations d'aménagement (gens du voyage, 21 rue des 2 Cnes...)	2 385	50	2 435
Accessibilité (bâtiments et espaces publics)	1 065		1 065
Gros entretien tous bâtiments (hors « Ad'ap »)	2 310	465	2 775
Réhabilitation des voiries communales	3 150		3 150
Modernisation de l'éclairage public et enfouissement des réseaux	1 335		1 335
Embellissement des espaces publics	780		780
Ville numérique	650		650
Modernisation de l'équipement des services	550	125	675
Total	26 165	2 890	29 055

▪ L'éducation, priorité du mandat :

La Ville doit accroître massivement dans les 10 prochaines années sa capacité d'accueil scolaire pour pouvoir recevoir les 300 enfants supplémentaires attendus, soit un besoin de 70 nouvelles classes, en raison de l'essor démographique en lien avec l'arrivée prochaine du métro.

- Elle a ainsi lancé un vaste « **plan écoles** » (**9 500 000 € au BP**) qui comprend à la fois la construction de nouveaux établissements scolaires et la rénovation des écoles existantes avec les enveloppes suivantes:
 - Les premières inscriptions budgétaires pour la construction du **groupe scolaire Coteaux Beauclair (6 350 000 €** dont 850 000 € de foncier), qui accueillera 21 classes et un centre de loisirs et sera livré pour la rentrée de septembre 2021 ; pour mémoire, la SPL PAREDEV en cofinance les deux tiers (4 234 000 €) correspondant aux besoins de ce nouvel éco quartier aux portes du métro ;
 - Le **groupe scolaire Rosny métropolitain (3 700 000 € au BP** dont 700 000 € pour le foncier) qui permet de satisfaire aux besoins des parents du centre-ville, sera situé à l'angle de la rue Hussenet et du boulevard Gabriel Péri ; dans une première phase, attendue en 2020, il devrait avoir une capacité de 11 classes ;

- La deuxième phase de réhabilitation du **groupe scolaire du Pré Gentil (300 000 €)** avec en particulier cette année la poursuite des changements de fenêtres et menuiseries extérieures ainsi que l'embellissement des façades du centre de loisirs ;
- Les premières études pour le groupe scolaire **Marnaudes-Mermoz (150 000 €)**; cette opération d'envergure, indispensable pour couvrir les besoins scolaires du nord de la Ville nécessite la construction de nouveaux bâtiments, vraisemblablement en façade des rues Mermoz et des frères Lumières. Elle comprendra la remise à niveau des locaux existants.
- **La construction du nouveau centre de loisirs Félix Eboué (1 800 000 €)** dont la livraison est prévue en septembre 2019. Pour la réalisation de cet équipement, la Ville a déjà obtenu une subvention de 900 000 € de la Région et de 283 000 € de l'ADEME,
- **La poursuite de l'équipement numérique des écoles (500 000 €)**: ce plan vise à équiper d'ici 2020 toutes les écoles élémentaires de la Ville en écrans numériques interactifs. L'enveloppe inscrite au BP 2019 est destinée aux écoles élémentaires du Centre, Eboué, Mermoz et Cotton. D'autre part, après l'école élémentaire des Boutours, l'expérimentation des tablettes tactiles pour les enfants se poursuivra sur l'école élémentaire Raspail,
- Enfin, la Ville réservera cette année une enveloppe de **210 000 € aux écoles et centres de loisirs** pour les doter en mobilier et équipements divers (55 000 €) et assurer leur entretien avec en particulier les travaux suivants : l'audit de la qualité de l'air intérieur dans toutes les écoles (50 000 €), la réfection des peintures et des boiseries extérieures ainsi que l'étude de l'extension de classes et du réfectoire à l'élémentaire Raspail (43 000 €), l'installation de cloisons et la réfection de la salle d'arts plastiques à l'élémentaire Cotton (27 000 €), la réfection des peintures et des boiseries extérieures à la maternelle Kergomard (13 300 €)...

▪ **La ville numérique:**

La Ville modernise et simplifie les démarches des usagers (375 000 €) avec :

- Le lancement en tout début d'année de **son nouveau site internet**, totalement repensé dans son ergonomie et son esthétique, afin de faciliter l'accès aux différents contenus et de multiplier les démarches dématérialisées à partir d'un compte usager unique,
- Le lancement d'une **nouvelle application mobile** « Rosny en poche », permettant depuis son smartphone de recevoir les alertes sur l'actualité de la ville, de suivre ses demandes et d'accéder à de nombreux services (suivi du « titus » en temps réel, connaissance du nombre de places disponibles au parking du centre-ville...),
- Le déploiement ou la simplification de **nouveaux télé-services** tels que la prise de rendez-vous en ligne, les demandes d'attestations diverses ou les inscriptions aux différentes activités municipales.

Pour la mise en œuvre de ce projet, la Ville a obtenu une subvention de la Métropole du Grand Paris de 120 000 €.

▪ **La ville durable :**

Soucieuse du confort de ses habitants, la Ville investira à nouveau fortement pour la préservation de son cadre de vie.

- **La réalisation du parc du plateau d'Avron (741 000 €)** : les inscriptions du BP 2019 incluent la 1^{ère} phase des travaux (500 000 €), les acquisitions foncières (131 000 €) et les études de maîtrise d'œuvre (110 000 €),
- **La rénovation des voiries (3 270 000 €)** comprenant notamment la requalification intégrale de la rue Mondor (750 000 €), la remise en état des voiries dans diverses rues (Brossolette, Chardons, Parmentier, Manoury, Cavaré, République..) et les gros travaux d'entretien pour 1 210 000 €, les travaux d'entretien

des ponts et routes SNCF rue Seyer (280 000 €), l'acquisition de mobilier urbain (195 000 €), des études (125 000 €), l'extension du réseau énedis en fonction de l'attribution de permis de construire (100 000 €), la signalisation verticale, horizontale et directionnelle (230 000 €), la signalisation tricolore et les rdars (125 000 €), l'achat de poteaux et de bouches incendie (40 000 €),

- **Les travaux d'éclairage public (885 000 €)** incluant la poursuite du « plan lumière » (740 000 €), qui vise à moderniser le réseau d'éclairage public et à accroître sa performance énergétique (dimensionnement du niveau de luminosité en fonction des voies, du trafic...), la géolocalisation des réseaux (95 000 €) et le renouvellement des mats et des lanternes (50 000 €),
- **L'enfouissement des réseaux aériens (450 000 €)** ce programme mené en étroite collaboration avec le SIPPEREC, permettra de sécuriser les réseaux câblés existants, et d'embellir considérablement notre cadre de vie, en libérant les trottoirs conformément aux nouvelles normes d'accessibilité,
- **La mise en accessibilité des espaces publics (435 000 €)** dont 5 points d'arrêt de la ligne de bus 143 (180 000 €) pour laquelle le STIF a accordé une subvention de 60 000 € à la Ville, les installations ouvertes au public (IOP) pour 150 000 € et le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (75 000 €),
- Les travaux de clôture des espaces verts et le **réaménagement des aires de jeux** dans les parcs et les cours d'écoles **(249 000 €)**,
- **Le plan vélo (65 000 €)** avec l'installation d'abris vélos, de dépose minute et de signalisation directionnelle,
- **L'acquisition d'équipements (60 000 €)** pour les services de la Direction des espaces publics (souffleurs, débroussailleuses, matériel dedésherbage...) afin de poursuivre l'amélioration de l'état de propreté général de la ville.

▪ La protection des habitants:

500 000 € sont affectés à la poursuite de l'extension du réseau de caméras de vidéoprotection et 25 000 € sont budgétés pour les études de réaménagement du centre administratif Hoffmann afin en particulier d'optimiser et d'améliorer les locaux occupés par la police municipale.

La Ville a d'ailleurs obtenu deux subventions de la Région pour les projets mis en place visant à accroître la protection des citoyens : une de 36 000 € pour la vidéoprotection et une de 25 970 € pour la création de l'antenne de police municipale en centre ville dévolue intégralement à l'accueil des habitants qui a ouvert en octobre 2018.

▪ L'entretien du patrimoine:

La Ville consacrera une enveloppe de 2 370 000 € pour ces travaux :

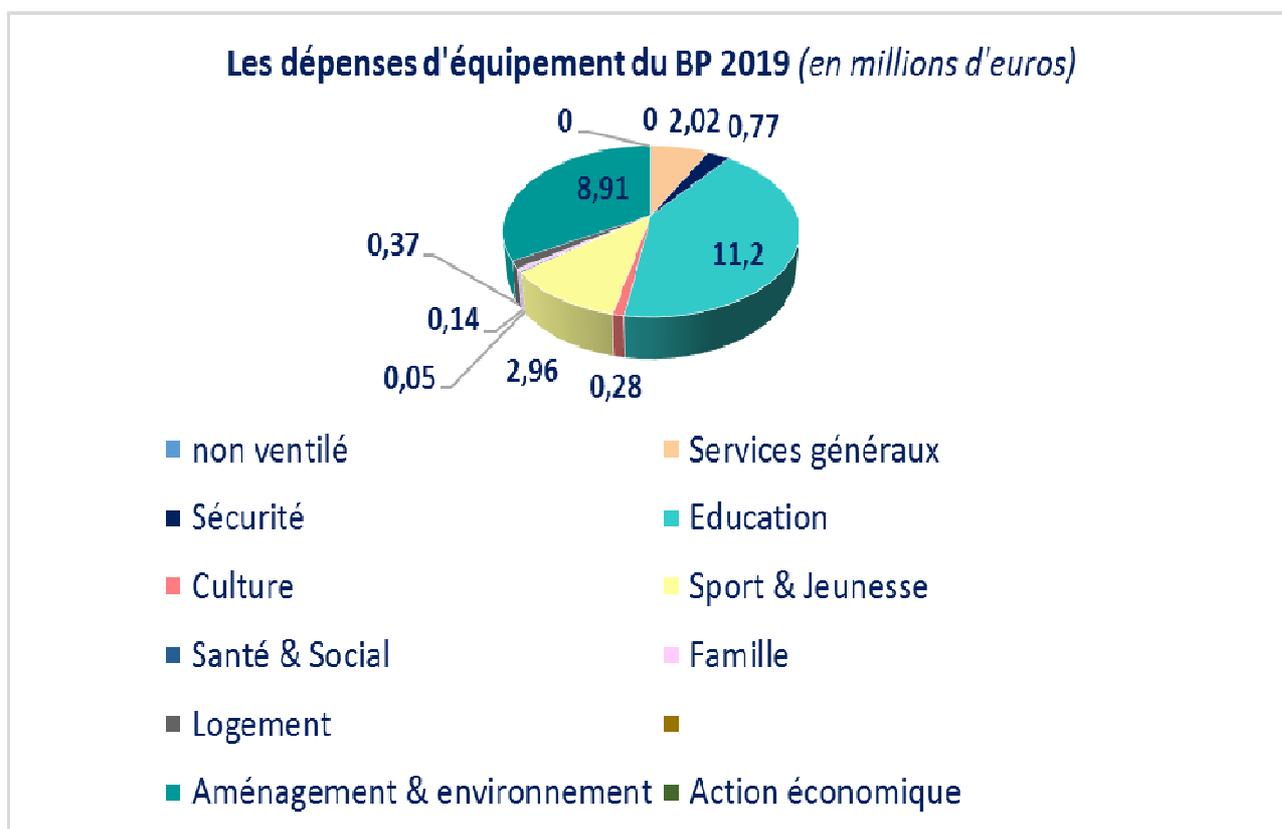
- **630 000 €** pour la poursuite de son **agenda programmé d'accessibilité** (« Ad'Ap ») avec une année dédiée aux écoles : 584 000 € pour les écoles élémentaires Mondor, Raspail, Cotton, Mermoz et du Centre, 33 000 € pour les maternelles Marnaudes et Bois Perrier ainsi que 10 000 € pour la cantine scolaire Bois Perrier,
- **406 810 € pour les équipements sportifs dont 300 000 € pour la 1^{ère} phase de réhabilitation du gymnase Lavoisier** comprenant la réfection du sol sportif et le traitement acoustique du plancher, la mise en accessibilité du bâtiment ainsi que la création d'un circuit de traitement d'air et de chauffage au dojo, 45 530 € pour l'achat d'un nouveau praticable de gymnastique au gymnase Mermoz et 30 000 € pour l'établissement d'un schéma directeur de la politique sportive,
- **365 700 € pour les équipements culturels**, pour les doter en matériel (22 500 €) et effectuer les travaux suivants : la rénovation de la façade de l'espace Georges Simenon pour les 10 ans de l'équipement (100 000 €), la réfection de la salle Barjac (76 000 €), l'installation de nouveaux sièges à

l'auditorium et le remplacement de la moquette (45 000 €), les travaux de sécurité incendie à Simenon (40 000 €), la réfection des peintures et de menuiseries extérieures à l'espace Malraux (17 200 €), la remise en peinture de la façade du patio de la médiathèque Aragon (12 000 €), le changement d'ancrages à l'ENACR (10 000 €)...

- **200 000 € pour les centres sociaux** avec 150 000 € pour le ravalement intégral de la façade du Cercle Boissière et 50 000 € pour la remise en peinture de la salle polyvalente du 1^{er} étage du centre socio-culturel Marnaudes.
- **372 000 € pour la mise en sécurité et les diagnostics** des bâtiments avec notamment 100 000 € pour la sécurisation, 84 000 € pour les diagnostics de performance énergétique avant travaux, 68 000 € pour les achats d'extincteurs, les mises en conformité d'ascenseurs, les levées d'observations électriques et les travaux à effectuer suite au passage de la commission de de sécurité, 35 000 € pour l'installation de serrures électroniques et 5 000 € pour la signalétique,
- **268 000 €** pour les gros travaux de **rénovation des chaudières**,
- **33 000 €** pour les travaux de réfection dans les **logements communaux**.

▪ **Les autres opérations d'aménagement urbain:**

- **1 503 000 € pour le relogement des gens du voyage** en raison des travaux pour le prolongement de la ligne 11 du métro comprenant une subvention de 673 000 € à verser à LOGIREP compensée par une participation du même montant de la SPL et l'acquisition d'un terrain allée de l'Avenir pour 830 000 €,
- 340 000 € pour l'opération du 21 rue des 2 Communes (acquisitions foncières) ; Grand Paris Grand Est qui reprendra en 2019 ce dossier poursuivra en lien avec la Ville la démolition et la reconstruction conformément au protocole signé en 2018 pour le projet d'amélioration du quartier du Pré Gentil,
- 338 000 € provisionnés pour des acquisitions foncières.



▪ **Les autres financements des équipements:**

Au-delà de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et du recours à l'emprunt (cf infra), la Ville finance essentiellement ses équipements à travers les subventions qu'elle parvient à obtenir auprès de ses partenaires institutionnels (Région, Département, STIF,...), les dotations diverses (taxes d'urbanisme, reversement du produit des amendes de police...), le produit des cessions immobilières et enfin la récupération, via le FCTVA, de la TVA sur les dépenses d'équipement réalisées en année n-1.

Pour mémoire, le montant des subventions d'équipement citées dans les différents projets s'élèvent au global à près de 6 500 000 € avec notamment la participation de la SPL PAREDEV de 4 200 000 € pour le groupe scolaire Côteaux Beauclair, les subventions de la Région (900 000 €) et de l'ADEME (284 000 €) pour le centre de loisirs Félix Eboué ainsi que la subvention de la Métropole du Grand Paris de 120 000 € pour la ville numérique.

Le produit des amendes de police est inscrit à hauteur de 150 000 € (+20 000 € par rapport au BP 2018)

▪ **Le FCTVA et la taxe d'aménagement** (chapitre 10)

Compte tenu des dépenses d'équipement réalisées en 2018, le FCTVA est attendu aux alentours de 2 900 000 € et la taxe d'aménagement est, quant à elle, budgétée à hauteur de 1 000 000 €.

▪ **Le financement des ZAC** (chapitre 13)

En plus des subventions et financements mentionnés plus haut pour les dépenses inscrites au BP, la Ville devrait percevoir cette année les subventions suivantes :

- 2 000 000 € de versement de la SPL PAREDEV au titre du premier remboursement de l'avance versée (montant total de 3 750 000 €) pour la ZAC Coteaux Beauclair,
- Le 1^{er} reversement de 860 000 € par la SPL PAREDEV de la subvention régionale (2 439 000 €) obtenue pour la création d'équipements publics dans la ZAC Coteaux Beauclair (création et requalification de voirie, de place, de parvis devant le groupe scolaire),
- 500 000 € de solde de participation de l'aménageur de la ZAC de la mare Huguet au financement de l'école des Boutours (la participation totale se chiffre à 2,5 millions d'euros).

▪ **Les cessions immobilières** (chapitre 024)

Elles sont inscrites à hauteur de 5 500 000€ et comprennent :

- le solde de la cession de la cuisine centrale à la société Elios (2 000 000 €),
- la cession des terrains de l'ancien Quick (1 800 000 €) pour la construction d'un futur EPHAD,
- la cession d'un pavillon communal situé 22 rue Jean Jaurès (222 000 €),
- la vente de terrains pour le projet Rosny Métropolitain - Village vertical (500 000 €),
- l'indemnisation de la RATP suite à l'expropriation du terrain des Cerisiers dans le cadre du prolongement de la ligne 11 du métro (316 000 €).

LA DETTE

Avec un encours qui devrait s'établir à **61 500 000 € (1.366 €/hab.)** au 31 décembre 2018, la Ville demeure assez nettement en dessous de la moyenne départementale (1 500€/hab en 2016).

En empruntant 4,5 millions d'euros en 2018, la Ville aura consolidé le désendettement de 4 millions d'euros en 2 ans.

En 2019, aucun endettement supplémentaire ne sera effectué, la Ville finançant à emprunt constant (5 500 000 €) les 30 millions d'euros d'investissements envisagés à travers son autofinancement et de fortes recettes d'investissements.

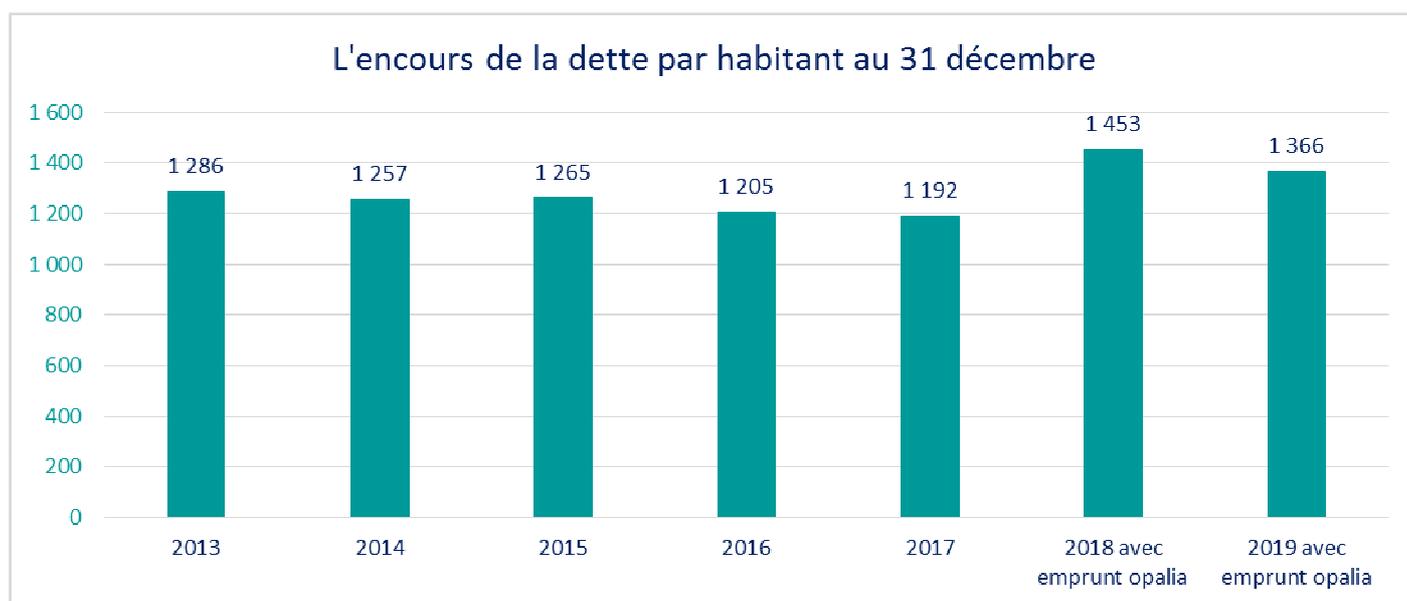
Elle respectera ainsi très largement ses engagements contractuels en termes de réduction du besoin de financement.

D'autre part, avec une durée de vie résiduelle de 13 ans et 2 mois, une capacité de désendettement de 5,7 ans¹ et un taux moyen de 2,01% (2,03% en janvier dernier), la Ville continue d'afficher une très bonne maîtrise de son endettement. Pour un portefeuille de 30 lignes de crédits, la dette est panachée entre les principaux établissements bancaires présents sur le marché (Caisse d'Epargne, DEXIA, Société Générale, Crédit Mutuel, Banque Postale, Caisse des Dépôts...).

La Ville continuera cette année d'étudier les différentes opportunités de renégociation de son encours sur les contrats présentant des taux ou marges encore élevées au regard des conditions financières actuelles.

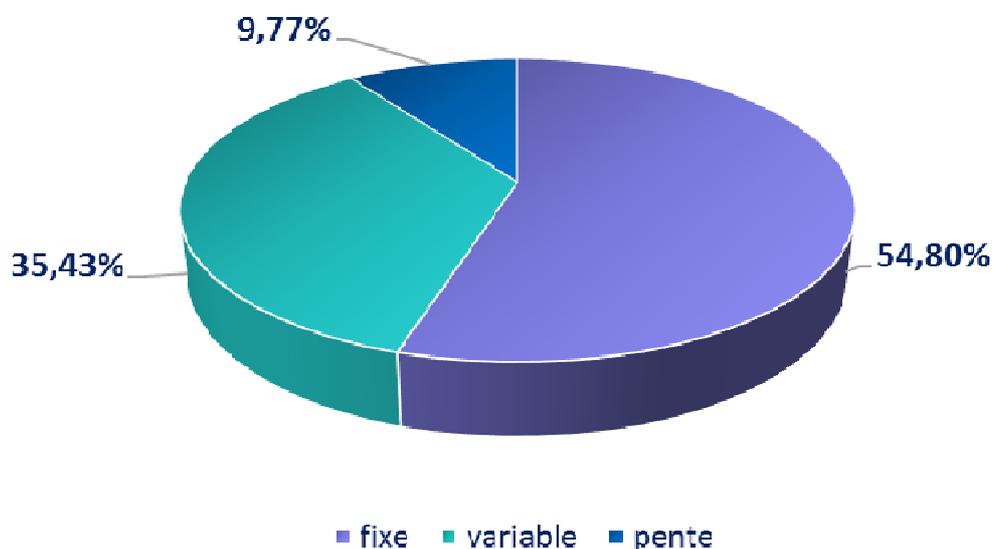
En outre, l'unique prêt structuré (3E), toujours très bien orienté, devrait continuer de se comporter de façon optimale, et ce jusqu'au terme de la phase structurée (2020). Ce contrat, issu d'un réaménagement en 2005 de 5 prêts, dont les taux se situaient au-delà des 5%, aura permis, en dépit de deux années dégradées (2006 et 2007), d'économiser un peu plus de 350 000 € d'économies à l'issue de la phase structurée (2020) ; au-delà, le taux fixe de 3,98% est d'ores et déjà garanti contractuellement jusqu'au terme définitif du contrat (2030), ce qui lui permettra alors d'afficher une dette intégralement classée « 1A » (produits non risqués) selon les critères de la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, dite « Charte Gissler ».

Enfin, avec son entrée au capital de l'Agence France Locale (AFL), elle diversifie encore un peu plus le périmètre de ses partenaires financiers pour une concurrence accrue et des conditions financières optimisées à travers des contrats entièrement sécurisés. Elle se prémunit également, à l'aube d'une remontée très progressive des taux d'intérêts, d'un éventuel durcissement de l'accès à la liquidité qui pourrait un jour entraîner une raréfaction de l'offre de crédit.

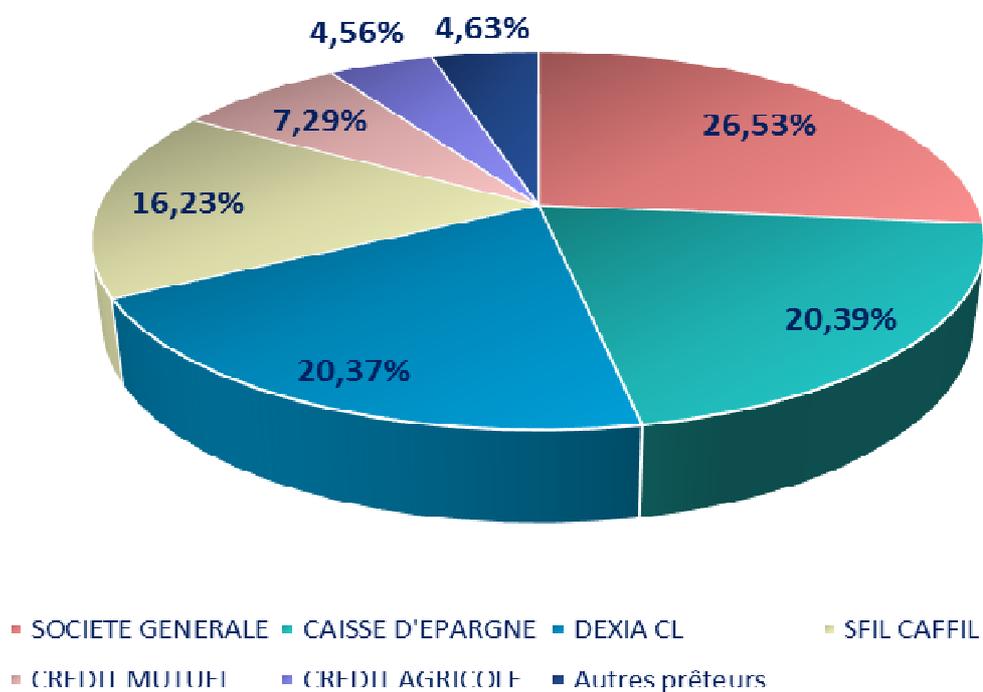


¹ Au 31 décembre 2017, en incluant l'emprunt OPALIA

Répartition de la dette par type de taux



Etat de la dette par prêteur



GLOSSAIRE

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
CET : Contribution Economique Territoriale (anciennement Taxe Professionnelle)
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises
CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
CNDS : Centre National pour le Développement du Sport
CNRACL : Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DMTO : Droits de Mutation à Titre Onéreux
DNP : Dotation Nationale de Péréquation
DSCP : Dotation Compensation Part salaires
DSP : Délégation de Service Public
DSUCS (ou DSU) : Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale
FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA
FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
FPIC : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes
IFER : Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau
NOTRe (Loi) : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PPI : Programmation Pluriannuelle des Investissements
PUP : Plan Urbain Partenarial
RODP : Redevance d'Occupation du Domaine Public
RPA : Résidence Personnes Agées
SIGEIF : Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France
SITOM 93 : Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (départemental)
SSIAD : Service de Soins Infirmiers A Domicile
STIF : Syndicat des Transports d'Ile de France
SYCTOM : Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (régional)
TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales
TCCFE : Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TFPNB : Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
TH : Taxe d'Habitation
TLPE : Taxe Locale du la Publicité Extérieure